

DEPARTEMENT  
de la SAVOIE

ARRONDISSEMENT  
de CHAMBERY

CANTON  
de ST GENIX/GUIERS

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
de présents : 15+3  
de votants : 18

COMMUNE de SAINT-GENIX-sur-GUIERS

-----  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**Séance du 25 février 2016**

L'an **deux mille seize, le vingt cinq février**, le conseil municipal de la Commune de SAINT-GENIX-SUR-GUIERS étant assemblé en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du **19 février 2016**, sous la présidence de Monsieur Joël PRIMARD, Maire,

Etaient présents : PRIMARD Joël, POLAUD Daniel  
KREBS Jean Marie, LOMBARD Catherine  
DREVET SANTIQUÉ Jean Pierre,  
PARAVY Jean Claude, PICARD Marie France,  
BAVUZ Romain, MARECHAL Pierre, BAVUZ Michel  
COMTE Estelle, NAUX Nelly, PACCARD Joëlle,  
PASCAL Christine, MOLLARD Laure

Pouvoir de : BARBIN Régine à NAUX Nelly  
FRIOT Pierre Yves à PICARD Marie France  
KIJEK Murielle à LOMBARD Catherine

Absent (Excusé) : PERROUD Régis

**OBJET : PROJET D'AIRE EN GAZON SYNTHETIQUE**  
DEMANDE DE SUBVENTION A LA D.E.T.R., AU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC  
LOCAL, AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE  
A LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL ET A LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du **11 décembre 2014** validant le projet d'aire de jeux en gazon synthétique sur le site du stade de *la Forêt*.

Il indique que par l'intermédiaire du groupement de commandes constitué avec la commune d'AOSTE (ISERE), un montant de travaux a pu être déterminé :

Terrassement : 142.082,70 € H.T.  
Terrain en synthétique : 424.831,40 € H.T.  
Eclairage : 62.828,20 € H.T.  
Maitrise d'œuvre : 41.360 € H.T.

Soit un total de : 671.102,30 € H.T.

Auxquels peut être rajoutée par convention une enveloppe de 8.897,70 €, au titre des frais annexes (publicité, missions C.T. ou S.P.S...)

**Pour atteindre un montant de 680.000 € H.T.**

Il précise d 'autre part, le montant des subventions d'ores et déjà attribué : soit 91.221 € au titre du C.D.R.A. et 15.000 € par la F.F.F. pour la partie « éclairage », soit un total de 15,62 % du montant des travaux.

Il indique, qu'en conséquence, il convient de solliciter à nouveau divers financeurs afin d'obtenir de nouvelles subventions.

Il conviendrait donc de déposer de nouveaux dossiers auprès :

De l'Etat (à la fois au titre de la D.E.T.R. et du soutien du financement public local)

Du Conseil départemental de la Savoie

De la Fédération française de football (au titre du terrain lui-même)

De la réserve parlementaire

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal confirme son intérêt à réaliser **une aire de jeux en gazon synthétique** sur le site du stade de *la Forêt*, pour la somme quasi définitive de **680.000 €**.

Il sollicite, compte tenu du montant des subventions actuellement accordées, une subvention la plus forte possible de la part de l'Etat (à la fois au titre de la D.E.T.R. et du soutien du financement public local), du Conseil départemental de la Savoie, de la Fédération française de football (au titre du terrain lui-même) et de la réserve parlementaire.

Voté à l'unanimité

### **OBJET : VENTE D'OBJETS METALLIQUES**

Monsieur le Maire indique que la Commune souhaite vendre **divers objets métalliques**, entreposés dans les ateliers municipaux.

Il précise qu'il a reçu une proposition d'achat de **840 €** et sollicite l'accord du conseil municipal, en la matière.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la cession de divers objets métalliques à la société PURFER à SAINT CLAIR DE LA TOUR (ISERE), rue de la tournerie, n°120 ( Groupe DERICHEBOURG), pour la somme de **840€**

Il l'autorise à signer le **titre de recette** correspondant.

Voté à l'unanimité.

**OBJET : ADHESION A « ELUS, SANTE PUBLIQUE et TERRITOIRE »**

Monsieur le Maire indique qu'à la suite du colloque « *Politique de Santé et Territoires* » qui s'est tenu à SAINT GENIX sur GUIERS le 23 octobre 2015, il serait utile d'adhérer à « *Politique de santé et territoires* », association nationale des villes pour le développement de la santé publique, dont le siège est à SAINT DENIS (SEINE SAINT DENIS), boulevard de la libération, n°42, afin de prolonger au mieux la démarche entreprise par la Commune, en matière de santé publique.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal valide l'adhésion de la Commune à « *Politique de santé et territoires* ».

Il autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion et le mandat correspondants.

Voté à l'unanimité.

**OBJET : CESSION D'UN MATERIEL D'OCCASION**

Monsieur le Maire indique qu'une **tondeuse autoportée ISEKI SG15** doit être réformée, compte tenu de son état d'usure et qu'il a été, d'autre part, saisi d'une demande d'acquisition de ce matériel, par un particulier.

Il propose, en conséquence, de céder ce matériel en l'état.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal **valide la cession** d'une tondeuse autoportée ISEKI SG15 à Monsieur Daniel **GUICHERD**, pour la somme de **300 €** (Trois cents Euros).

Il autorise Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant.

Voté à l'unanimité.

**OBJET : DENOMINATION DES VOIES ET RUES DE LA COMMUNE**  
**LOTISSEMENT « LE PRE MERCIER »**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des **25 octobre 2010** et du **25 septembre 2014** concernant **la dénomination des voies et rues de la Commune**.

Il indique aujourd'hui que le Centre des Finances Publiques de la Savoie sollicite l'officialisation de l'adresse des habitants du lotissement « *Le Pré Mercier* ».

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la dénomination « *Lotissement du Pré Mercier* », dans le cadre de l'annuaire officiel des voies et rues de la Commune.

Il précise que cette décision devra être portée à la connaissance des entreprises, administrations et particuliers concernés.

Voté à l'unanimité.